

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND).

**Secrétaire de séance :** Stéphanie SIMONNEAU

**OBJET : Dénomination des rues du lotissement « Le Clos d'Aliénor »**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un permis d'aménager (PA n°7910921X0003) a été accordé par arrêté municipal en date du 06/05/2022, à la société Planet Immobilier représentée par M. FICHET Patrick, pour la création de 12 lots maximum au sein du lotissement dénommé « Le Clos d'Aliénor », sis rue de la Gare à Echiré.

Compte tenu de l'avancement des travaux et de la demande du lotisseur,  
Compte tenu de la création de deux voies internes ouvertes à la circulation générale,

**Il est demandé au Conseil Municipal de retenir, conformément au plan joint en annexe, les noms suivants pour les voies ainsi créées :**

- **rue de Guyenne,**
- **rue d'Aquitaine.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré 9 septembre 2022

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry DEVAUTOUR

Stéphanie SIMONNEAU

Certifié exécutoire. : 12 SEP. 2022  
Reçu en Préfecture le : 14 SEP. 2022  
Notifié ou publié le : 14 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture  
 079-217901099-20220909-CM20220909-013-DE  
 Date de télétransmission : 12/09/2022  
 Date de réception préfecture : 12/09/2022

Commune : Cahin (79)  
 Adresse : 15-12-2021 10:31 (UTC + 1)  
 Projection : RGF93 Lambert 93  
 Echelle : 1 / 2000

0 20 40 60m



foncier.fr  
 Informations foncières en ligne

